



COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ  
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

## AVIS SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE LESBROUSSART À IXELLES

26 février 2018

Réunie le 26 février 2018, la Commission a entendu Mme Florine Cuignet, représentante du Gracq rapporter les discussions de la section Modes actifs de la Commission Régionale de la Mobilité du 22 février. La section Modes actifs rassemble des représentants des différents types usagers dont les piétons, les cyclistes et les PMR ; elle examine les projets de plans pour rechercher le meilleur aménagement pour tous. Lors de la réunion du 22 février 2018, Mmes Santacana et Collard de la STIB ont présenté le projet de réaménagement de la rue Lesbroussart à Ixelles, lié au renouvellement des voies de tram.

Le récent cahier de Bruxelles Mobilité consacré aux « Accidents de cyclistes en Région de Bruxelles-Capitale - Analyse détaillée d'accidents corporels de cyclistes survenus en RBC de 2010 à 2013 » indique la rue Lesbroussart comme l'un des points noirs les plus problématiques en RBC, avec un chiffre de 18 accidents/kilomètre pour une densité de trafic de 50 à 108 passages hebdomadaires (page 44).

Le tronçon de la rue Lesbroussart entre la rue de Hennin et l'avenue Louise fait partie d'un itinéraire cyclable régional (ICR), inscrit au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS).

La Commission a pris connaissance de l'historique du dossier du renouvellement des voies de la STIB et constate qu'après cinq ans de discussions, un aménagement prenant mieux en compte les cyclistes n'a pas été retenu par le gestionnaire de voirie. Le dossier est déjà très avancé et les marges de manœuvre sont étroites. La Commission regrette que la sécurisation de l'ICR ne fasse pas partie des objectifs du projet et en matière de gouvernance, qu'il n'y ait eu pas d'entente sur les objectifs généraux du projet en synergie avec les objectifs de la Région.

La Commission demande à la Commune d'Ixelles et à la STIB de prendre en compte les principales conclusions de la section Modes actifs concernant le projet de réaménagement de la rue Lesbroussart.

La section Modes actifs demande que le nouvel aménagement améliore la sécurité des cyclistes. Les voies de tram en section sont renouvelées tous les 30 ans : leur renouvellement à l'identique limiterait les possibilités d'amélioration pour cette période.

La section Modes actifs identifie les pistes suivantes d'amélioration : créer une surlargeur, dans le sens de la montée, entre les rails et le stationnement (réalisable de différentes façons : désaxer la position des voies et réduire la largeur du trottoir tout en gardant une largeur confortable pour les piétons), supprimer le stationnement ou modifier du schéma de circulation (sens unique tram). Le carrefour avec la rue de Hennin pose aussi problème avec la traversée des rails de tram par les cyclistes empruntant l'ICR dans le sens de la descente.

La Commission ajoute à ces conclusions de la section Modes actifs que la modification du tracé de l'ICR pourrait être une autre piste à examiner, sans qu'elle ne soit une solution pour l'ensemble des cyclistes empruntant la rue Lesbroussart.

La section demande aussi des améliorations pour assurer la sécurité des personnes à mobilité réduite. Cela concerne les emplacements de stationnement pour personnes handicapées (porter à trois emplacements, adapter la localisation et la largeur pour permettre de sortir du véhicule en toute sécurité), les dispositifs podotactiles parfois incomplets et /ou les abaissements de bordure des oreilles de trottoirs et le revêtement des trottoirs en pierre naturelle (revêtements jugés peu accessibles pour les PMR et peu confortable pour les piétons).<sup>1</sup>

La section Modes Actifs en profite pour souligner positivement l'aménagement conforme des arrêts de trams pour une meilleure accessibilité de tous, et la largeur des trottoirs améliorée par le positionnement des arbres avec le stationnement.

---

<sup>1</sup> les piétons représentent 37% de la part modale des déplacements intra-régionaux et 75% si l'on compte les personnes dont une part du déplacement se fait à pied.